

Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-12-09-24 | Personnel communal - Création des taux de vacation élections, recensement gardien au Département des centres sociaux et de la jeunesse (DCSJ), catering au Département Rive Gauche (DRG) et distributeur au Département information et communication(DIC)
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Considérant :

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait le mois suivant sur la base de taux de vacation définis par typologie de vacation,

Décide :

- De créer les taux de vacation suivants :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation
Gardien DCSJ	Gardiennage	1h	10,48 €	Smic si déclenchement de l'indemnité différentielle
Distributeur de journaux et autres DIC	Distribution dans les boîtes aux lettres du journal municipal « le Stéphanois », du guide Unicité ou de tout autre support municipal à large diffusion. Distribution annuelle des enveloppes dans les services. Tâches de mise sous pli	1h	11,67 €	Smic si déclenchement de l'indemnité différentielle
Catering DRG		1h	11,67 €	Smic si déclenchement de l'indemnité différentielle
Agent d'accueil des bureaux de vote élection	Accueil des électeurs dans le bureau de vote, assistance administrative et technique des membres du bureau (recherche d'électeurs, procuration, changement d'adresse...), aide à la résolution des problèmes si besoin avec l'appui des agents centralisateurs, fermeture du bureau.	forfait	165,00 €	x
Agent secrétaire des bureaux de vote élection	Agent choisi parmi les électeurs de la commune pour la mise en place du bureau, l'assistance administrative et technique du président lors de la constitution et de l'ouverture du bureau, l'accueil des électeurs, l'assistance technique au dépouillement, la vérification des décomptes, la rédaction et la signature du procès-verbal, le classement des documents de vote, la fermeture du bureau et l'accompagnement du président au bureau centralisateur pour remise et validation du procès-verbal	forfait	230,00 €	x
Agent réserviste des bureaux de vote élection	Agent pouvant être mobilisés jusqu'à 8h15 le dimanche de l'élection en cas d'absence d'un agent d'accueil ou d'un secrétaire. La vacation n'est rémunérée que si l'agent n'est pas sollicité pour assurer des missions de remplacement.	forfait	15,00 €	x
Agent de permanence accueil téléphonique élection	Agent assurant un accueil téléphonique en mairie centre	forfait	140,00 €	x

Agent support informatique élection	Agent du DUNSI réalisant l'enregistrement, l'envoi de flux de données enregistrées dans le cadre de l'affichage des résultats et le support technique.	forfait	95,00 €	x
Agent coordinateur et de supervision élection	Agent en charge de la supervision, de l'assistance, de la coordination et de la réalisation du procès-verbal centralisateur.	forfait	450,00 €	x
Agent recenseur demi-journée de formation	Formation des agents recenseurs	forfait	32,00 €	x
Agent recenseur tournée de reconnaissance	Tournée de reconnaissance	forfait	30,00 €	x
Agent recenseur feuille de logement			0,50 €	x
Agent recenseur Feuille d'adresse non enquêtée			0,50 €	x
Agent recenseur Dossier d'adresse collective			3,00 €	x
Agent recenseur Bordereau	Bordereau de commune, bordereau d'Iris, bordereau d'avancement de collecte et bordereau d'envoi		11,00 €	x

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124294-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021